

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 1 / 12

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**febi 29934 huile de boîte automatique (ATF)  
Numero d'article: 29934, 101161, 101162**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Lubrifiant

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG  
Wilhelmstr. 47  
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 2333 911-0  
Téléfax +49 2333 911-444  
Site internet www.febi.com  
E-mail info@febi.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@febi.com

**Fiche de Données de Sécurité** info@febi.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

**Société** +49 2333 911-0

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** aucun

**Mention d'avertissement** aucun

**Mentions de danger** H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Caractéristique particulière** Contient: Sulfonate de calcium, 1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs., Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs, 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, dérivé d'oléfines. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers physico-chimiques** Pas de dangers particuliers connus.

**Dangers pour la santé** Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** aucun

### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

**Type de produits:**

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich CAS: 398141-87-2, EINECS/ELINCS: 800-172-4, Reg-No.: 01-2119969520-35-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	Sulfonate de calcium GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
0,1 - < 1	1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs. EINECS/ELINCS: 482-000-4, Reg-No.: 01-0000020142-86 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,1 - < 1	Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs EINECS/ELINCS: 471-920-1, Reg-No.: 01-0000019770-68 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
0,1 - < 1	1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol CAS: 67124-09-8, EINECS/ELINCS: 266-582-5, Reg-No.: 01-2119953277-30-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410
0,1 - < 1	dérivé d'oléfines EINECS/ELINCS: 939-580-3, Reg-No.: 01-2119976364-28 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
0,01 - < 0,1	éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif CAS: 61791-44-4, EINECS/ELINCS: 263-177-5 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Skin Corr. 1B: H314 - Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Chronic 3: H412

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Agent d'extinction approprié** mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone  
**Agent d'extinction non approprié** jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.  
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Oxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.  
Le produit est combustible.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , vapeur d'huile

#### DNEL

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 5.6 mg/m <sup>3</sup> 5.6 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 1 mg/kg bw/day 5.6 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2.7 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0.74 mg/kg bw/day 5.6 mg/m <sup>3</sup> .
dérivé d'oléfines
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 5,88 mg/m <sup>3</sup> (AF=75).
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 16,7 mg/kg bw/d (AF=300).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,83 mg/kg bw/d (AF=600).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1,45 mg/m <sup>3</sup> (AF=150).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,3 mg/kg bw/d (AF=600).
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 3,1 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 44 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0,8 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 22 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,4 mg/kg bw/day.
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme: 417,36 µg/cm <sup>2</sup> .
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,34 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,8 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme: 215,4 µg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,84 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme: 107,7 µg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,67 mg/kg bw/day.

#### PNEC

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg.
dérivé d'oléfines
Eau douce, 0,2 mg/l (AF=50).
soildu sol, 1706,3 mg/kg dw.
Ingestion (alimentaire), 33,3 mg/kg food (AF=300).

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 5 / 12

sédiment (eau douce), 8556 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l (AF=100).
sédiment (Eau de mer), 855,6 mg/kg dw.
Eau de mer, 0,02 mg/l (AF=500).
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
Eau douce, 0,002 mg/l.
Eau de mer, 0,000 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.
sédiment (eau douce), 0,435 mg/kg sediment dw.
sédiment (Eau de mer), 0,043 mg/kg sediment dw.
soildu sol, 0,086 mg/kg soil dw.
Ingestion (alimentaire), 6,66 mg/kg food.
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
sédiment (eau douce), 8,28 mg/kg sediment dw.
Eau de mer, 0,001 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.
sédiment (Eau de mer), 0,828 mg/kg sediment dw.
soildu sol, 0,244 mg/kg soil dw.
Eau douce, 0,006 mg/l.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**S'il y a risque d'éclaboussure:  
lunettes de protection (EN 166:2001)**Protection des mains**Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.  
> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
> 0,4 mm; Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.**Protection respiratoire**

non applicable

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 6 / 12

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	brun foncé
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	214 (EN ISO 2592)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	0,84 (DIN 51757) (15° C)
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	34 mm <sup>2</sup> /s (DIN 51562)(40° C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation  
Composés fortement basiques  
Acides forts

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 7 / 12

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, Lapin: >= 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, Rat: >= 5000 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, Rat: >= 5,53 mg/l (OECD 403).
dérivé d'oléfinés
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg bw.
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
LD50, dermique, Lapin: >4000 - <8000 mg/kg bw (US 16 CFR 1500.3) >10 ml/.
LD50, oral, Rat: >10 ml/kg bw (US 16 CFR 1500.3) >10 ml/kg bw (US .
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
LD50, dermique, Rat (femelle): > 2000 mg/kg bw.
LD50, oral, Rat (femelle): > 2500 mg/kg bw.
1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.
LD50, inhalatoire, Rat: > 2000 mg/kg bw.
LD50, oral, Rat: > 2500 mg/kg bw.
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
LD50, dermique, Lapin: >2000 mg/kg bw (OECD 434).
LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg bw.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut produire une réaction allergique. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 8 / 12

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
EL50, (24h), Daphnia magna: >10000 mg/l (OECD).
LL50, (96h), Pimephales promelas: >100 mg/l (OECD).
NOEL, (21d), Daphnia magna: 10 mg/l (OECD).
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: >100 mg/l (OECD).
dérivé d'oléfines
LC50, (96h), poisson: > 101 mg/l.
EC50, (72d), Algae: > 101 mg/l.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 10 mg/l.
LL50, (96h), Rainbow trout: > 100 mg/l.
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
EC50, (48h), Daphnia magna: 4,6 mg/l (OECD 202).
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 2,4 mg/l (OECD 203).
EbL50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 3,5 mg/l (OECD 201).
1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 100 mg/l.
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: 10 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 230 mg/l.
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
EL50, (48h), Daphnia magna: 0,58 mg/l (OECD 202).
EL50, (21d), Daphnia magna: 0,75 mg/l (OECD 211).
EL50, (96h), Desmodesmus subspicatus: >100 mg/l (OECD 201).
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 0,75 mg/l (OECD 203).

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.



**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 9 / 12

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit**

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.  
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.  
Consulter le fabricant pour le recyclage.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 130205\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150102  
150104  
150110\*

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

**Transport routier vers ADR/RID** non applicable

**Transport fluvial (ADN)** non applicable

**Transport maritime selon IMDG** non applicable

**Transport aérien selon IATA** non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

**Transport routier vers ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport maritime selon IMDG** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**Transport aérien selon IATA** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**Transport routier vers ADR/RID** non applicable

**Transport fluvial (ADN)** non applicable

**Transport maritime selon IMDG** non applicable

**Transport aérien selon IATA** non applicable

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 10 / 12

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	non
Transport fluvial (ADN)	non
Transport maritime selon IMDG	non
Transport aérien selon IATA	non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	non
- VOC (2010/75/CE)	0%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 11 / 12

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Méthode de classification**

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

SECTION 3 ajouté: éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif  
 SECTION 3 ajouté: Sulfonate de calcium  
 SECTION 3 ajouté: 1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.  
 SECTION 3 ajouté: Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs  
 SECTION 3 ajouté: 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol  
 SECTION 3 ajouté: dérivé d'oléfines  
 SECTION 3 ajouté: Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich  
 SECTION 3 ajouté: Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement  
 SECTION 3 supprimé: copolymère de méthacrylate  
 SECTION 3 supprimé: Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))  
 SECTION 15 ajouté: EUH208 Peut produire une réaction allergique.  
 SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.  
 SECTION 2 ajouté: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 SECTION 2 ajouté: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 3

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)**

**febi 29934 huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 29934, 101161,  
101162**



**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 07.09.2018, Révision 06.09.2018

Version 09. Remplace la version: 08

Page 12 / 12